

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 janvier 2015

---

**EXPOSITION AUX ONDES ÉLECTROMAGNÉTIQUES - (N° 2502)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 14

présenté par

M. Tardy, Mme de La Raudière et M. Martin-Lalande

-----

**ARTICLE 5**

Supprimer l'alinéa 7.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Des oreillettes universelles sont dans la plupart des cas déjà fournies avec le téléphone. Par ailleurs, la morphologie des enfants de moins de 14 ans est très variable.

C'est aux parents de sensibiliser leurs enfants sur l'utilisation de leur éventuel téléphone.